

GUIDE DU BON USAGE DE LA MER
ET DU LITTORAL DE LA CÔTE D'OPALE

Vivement la mer

2004/2005



Directeur de la publication

Jean-Luc DELECLUSE.

Coordination

Conseil régional Nord-Pas de Calais

Direction des Territoires

"Environnement Littoral et Marin" (Wimereux : 03 21 87 69 00)

Conception graphique

Mk2

Impression

L'Artésienne, Liévin

Illustrations

Atelier Z, Boulogne-sur-Mer, Yves DELMAIRE

ALCYONE : Laurence DEJONGHE, Bruno DEMAN

Réserves naturelles de France.

Crédits photos

Dominique BOKALO

Jean-Luc CORNU

Philippe DUPUICH

Jean-Pierre JOHANNES

François LO PRESTI

Pascal MORES

PNR Caps et Maraais d'Opale/Eric DESAUNOIS

Pascal ROSSIGNOL

Michel SPINGLER

Vincent VANBERKEL

Paul WALET

Dépôt légal juin 2004.

Copyright : "Vivement la mer" / Conseil régional Nord-Pas de Calais.

Le contenu de "Vivement la Mer" a été conçu par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais avec les Directions départementales des Affaires Maritimes du Nord et du Pas-de-Calais et est protégé par le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 qui interdit expressément toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, à usage collectif sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits (art. L.122-4 de ce Code). La reproduction ou la représentation, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Ce document est non contractuel et n'a aucune valeur légale. Il a pour but d'informer - de façon non exhaustive - le lecteur sur les activités principales de la Côte d'Opale, la réglementation dans ses grandes lignes, ainsi que de prodiguer des conseils de sécurité, de civisme et de respect de l'environnement.

Au retour de la plage ou d'une promenade sur les sentiers balisés du littoral, ou si vous préparez votre prochain séjour sur notre Côte d'Opale, découvrez cette nouvelle édition de "Vivement la Mer".

Comme les années précédentes, ce guide vous apportera informations et conseils pour profiter au mieux de vos loisirs en bord de mer. Tous les renseignements donnés sur le littoral Nord-Pas de Calais, ses milieux naturels et ses multiples activités, toutes les recommandations qui vous sont apportées n'ont d'autre objet que de permettre à tous de bénéficier pleinement et durablement de ce capital formidable mais tellement fragile que nous offrent nos espaces littoraux.

Et pour que les habitants du Nord-Pas de Calais soient encore plus nombreux à en profiter, le Conseil régional reconduit cet été l'opération TER / MER : la Côte d'Opale vous attend pour un Euro durant trois week-ends !

Alors, Vivement la Mer.

Jean-Pierre RICHER

Préfet de la Région Nord-Pas de Calais

Préfet du Département du Nord

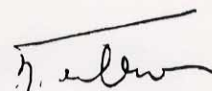


Daniel PERCHERON

Sénateur du Pas-de-Calais

Président du Conseil régional

Nord-Pas de Calais




- 4 Carte de qualité des eaux de baignade
- 5 Plage en famille
- 7 Plan de balisage du bord de mer
- 8 Qualité : poissons, coquillages et crustacés
- 9 Coquillages et santé
- 11 Pêche de loisir
- 12 Rivages littoraux protégés
- 13 La gestion des milieux naturels
- 14 Cerf-volant & randonnée
- 15 Cahier transfrontalier : la qualité des eaux de baignade
- 19 Météo marine
- 20 Annuaire des marées
- 23 Voile, glisse et engins de plage
- 25 Char à voile, speed-sail, plongée sous-marine
- 26 Véhicules nautiques à moteur (VNM)
- 27 Sécurité en mer
- 28 Permis de conduire et titre de navigation
- 29 Zones d'usages et de restriction
- 30 Le littoral Nord-Pas de Calais - Territoires d'échanges
- 31 Le développement durable
- 32 Informations pratiques

**LE TER - MER À 1€,
DIRECTION LA PLAGE !**

**LES WEEK-ENDS DES 10-11,
24-25 JUILLET ET 7-8 AOÛT 2004,
AVEC LA CARTE GRAND'TER.
Voir page 5.**



→ Aspects réglementaires



→ Règles de bonnes conduites

La Qualité des Eaux de Baignade édition 2004





Plage en famille

LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE PROTECTION SUR LA PLAGE

- Mettre chapeaux, tee-shirts, crème solaire (indice maximum) aux bébés et petits avant et après le bain.
- Respecter le délai de 2 heures entre le repas et la baignade.
- Vérifier que la baignade est autorisée (couleur du drapeau, zone de baignade surveillée, sites réservés aux petits, etc.).
- Éviter l'exposition solaire entre 12h et 16h.
- "Apprivoiser" le soleil en s'exposant progressivement et raisonnablement.
- S'hydrater en buvant régulièrement.



PENDANT LA BAIGNADE

- Entrer progressivement dans l'eau pour éviter l'hydrocution.
- Être attentif lors de l'utilisation de canots, matelas ou bouées gonflables car

ils peuvent se dégonfler, se retourner ou s'éloigner du rivage avec les courants.

- Sortir de l'eau si l'on constate : malaises, bourdonnements d'oreille, frissons, tremblements, urticaires, crampes, fatigue, sensation soudaine d'eau froide ou d'angoisse...
- Ne pas trop s'éloigner du bord selon ses capacités physiques.



Certaines plages ne peuvent accueillir vos animaux de compagnie. Pensez à consulter la signalétique à l'entrée des plages.



EN CAS DE PROBLÈME

- Le premier réflexe est de le signaler au poste de secours.
- Si un enfant s'est égaré, rassurez-le et emmenez-le au poste de secours.
- Si vous découvrez des engins explosifs, n'y touchez pas. Vous devez prévenir le CROSS Gris-Nez (03 21 87 40 40), les pompiers ou la gendarmerie la plus proche. Pensez à installer un balisage de fortune autour de l'engin suspect (pierres, morceaux de bois, bidons échoués...).

LE TER-MER À 1€, DIRECTION LA PLAGE !

En 2004, le Conseil régional reconduit l'opération TER-mer en proposant d'aller à la mer pour un euro aller-retour avec le train TER Nord-Pas de Calais, bus compris jusqu'aux plages.

Avec la carte Grand'TER, vous faites l'aller-retour sur la journée depuis votre gare d'origine jusqu'à la plage avec, si vous le souhaitez, 4 autres personnes maximum pour un 1€ par personne. Neuf gares de destination : Bray-Dunes, Dunkerque, Calais, Wimille-Wimereux, Boulogne-Ville et Boulogne-Tintelleries, Etaples-Le Touquet, Rang du Fliers et Montreuil (plage de Berck).

RENSEIGNEMENTS, VENTE DES BILLETS TER-MER

Plages balisées





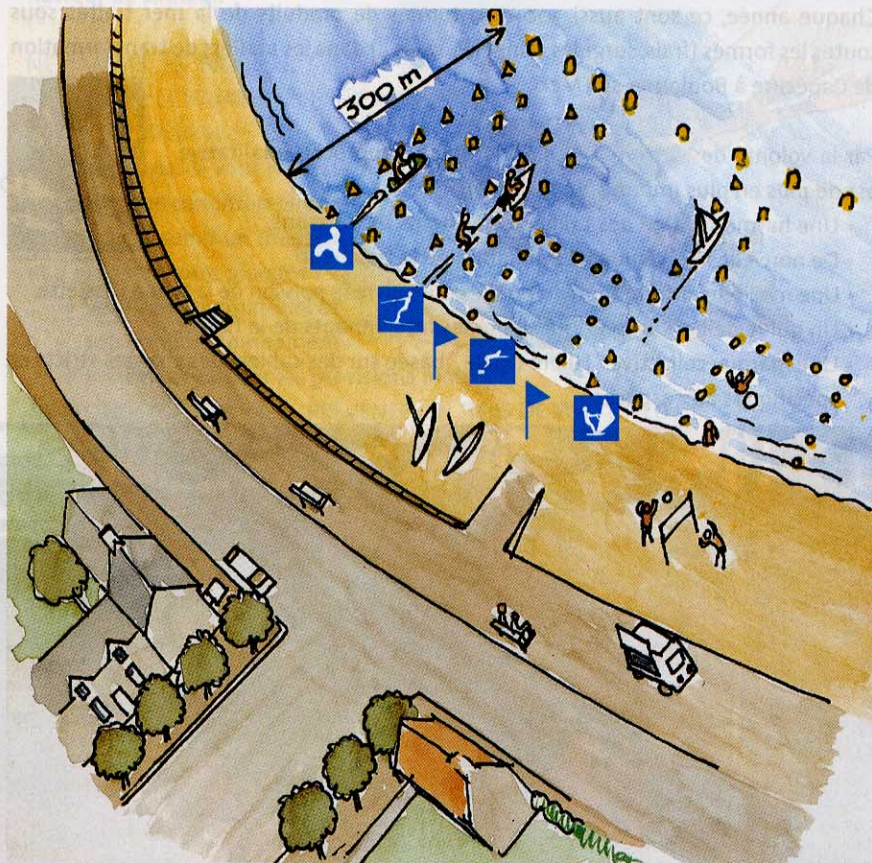
Plan de balisage du bord de mer

La plage est un espace public, dans votre intérêt, les activités peuvent y être réglementées. Concrètement, le balisage est matérialisé sur l'eau par des bouées jaunes :

- sphériques pour la zone de baignade. ●
- cylindriques et coniques pour les chenaux traversiers. ■ ▲

Des pictogrammes signalent l'entrée des chenaux (voir ci-dessous).

EXEMPLE DE PLAN DE BALISAGE-TYPE



PICTOGRAMMES



Chenal réservé aux planches à voile



Navires à voile



Chenal réservé au kitesurf



Zone réservée à la baignade



Chenal réservé au ski nautique



Zone réservée aux engins motorisés (bateaux, scooters)



Beaucoup... beaucoup de monde fréquente le bord de mer. Il appartient à chacun de respecter l'autre. Pour faciliter, en toute sécurité, la circulation et la pratique des activités, le plan de balisage délimite différentes zones.

La pratique des activités peut être réglementée différemment selon les communes.

Renseignez-vous en mairie ou auprès des postes de surveillance de la plage.

Sur la plage, les pavillons bleus définissent la zone de baignade surveillée.

En dehors des zones indiquées, on se baigne à ses risques et périls !!!

Sur la plage, des maîtres-nageurs-sauveteurs sont à votre disposition. N'hésitez pas à les solliciter.

Ne pas respecter la règle du jeu du plan de balisage peut vous coûter une amende de 38 à 380 Euros.

Toutes les plages surveillées disposent d'un pavillon vous informant sur la situation de baignade :



autorisée



déconseillée



interdite

En cas d'absence de pavillon, la baignade n'est pas surveillée.

Des couloirs transversaux peuvent exister pour le passage d'engins autorisés.

Ailleurs, tout véhicule reste interdit !

Qualité : Poissons, coquillages et crustacés

LE SAVIEZ-VOUS ?

Certaines espèces débarquées à Boulogne sur Mer sont pêchées dans les eaux de Norvège, à l'ouest de l'Irlande et de l'Ecosse.

En Région Nord-Pas de Calais : 1 200 marins pêcheurs embarquent sur 180 bateaux !



LES TYPES DE PÊCHE PRATIQUÉS SUR LA CÔTE D'OPALE SONT DIVERS

- La pêche côtière (moins de 24 heures en mer).
- La pêche artisanale (entre 24 et 96 heures en mer).
- La pêche hauturière (entre 35 et 45 jours pour les congélateurs et entre 8 et 10 jours pour la pêche fraîche).
- La pêche à pied compte 350 professionnels titulaires d'un permis.
- L'aquaculture qui assure la reproduction et élève des alevins (À noter : la ferme aquacole de Gravelines).

UNE APPROCHE QUALITATIVE À TOUS LES NIVEAUX

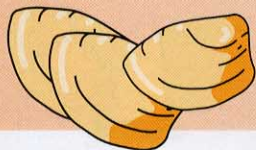
Chaque année, les pêcheurs de la Région Nord-Pas de Calais débarquent plus de 67 000 tonnes de produits de la mer, soit 11 % de la production nationale. Pêche hauturière : espèces de grands fonds, lieu noir... ; pêche artisanale : merlan, encornet... ; fileyeurs : sole... ; pêches dirigées comme la coquille Saint Jacques.

Chaque année, ce sont aussi 300 000 tonnes de produits de la mer traités sous toutes les formes (frais, surgelés, congelés, salés...) dans les ateliers de transformation de Capécure à Boulogne-sur-Mer.

Par la volonté des acteurs de toute la filière, l'approche qualitative est de plus en plus importante :

- Une harmonisation des tailles et des noms de poissons.
- De nouvelles procédures d'évaluation de la fraîcheur.
- Une meilleure information du public pour suivre le poisson de la mer à l'assiette.
- Un guide de bonnes pratiques pour les intervenants de la filière.
- Une marque collective " Filière Opale " basée sur des cahiers des charges stricts et spécifiques aux espèces.





Coquillages et santé

QUELQUES CONSEILS POUR GARDER LA PÊCHE !

- Les coquillages peuvent concentrer du plancton toxique, des métaux lourds et jusqu'à 100 fois les bactéries et les virus présents dans l'eau de mer.
- Un site très fréquenté n'est pas forcément un signe de bonne qualité.
- Par respect de l'activité des professionnels, assurez-vous de ne pas pêcher sur des parcs concédés, ils sont balisés.
- Ne gâchez pas votre plaisir en consommant des coquillages contaminés (risque de gastro-entérites, d'hépatites...). Les jeunes enfants et les personnes fragiles sont particulièrement sensibles.
- Eloignez-vous des égouts, des ruisseaux, des estuaires, des zones de mouillage. La pêche dans les ports est interdite.
- Informez-vous sur le niveau de salubrité du secteur.
- Si vous ne pêchez pas vous-même, sachez que l'achat et la vente des produits de la pêche de loisir sont interdits.



- Les coquillages présentent une bonne valeur nutritive et sont appréciés pour leur saveur.
- Les coquillages doivent rester vivants jusqu'à leur préparation. Si une courte conservation est nécessaire, conservez au frais (max 4°C) et au sec.
- Quel que soit le mode de préparation culinaire, un coquillage contaminé présentera toujours un risque.
- Il est fortement conseillé de consommer les coquillages après une cuisson suffisamment longue, seule garantie d'une diminution significative d'une éventuelle contamination microbienne. Les délais d'incubation peuvent être très longs (6 mois !).

ATTENTION

Les toxines de phytoplancton et les métaux lourds ne sont jamais détruits par la chaleur et le froid.

*La consommation de coquillages
peut représenter des risques pour votre santé.
Les gisements de coquillages font l'objet
d'un classement (cf carte page 10)*

Où pratiquer ?





Pêche de loisir*

Le littoral fait régulièrement l'objet d'un classement sanitaire en zones A, B, C, D. La pêche de loisir est éventuellement autorisée sur les gisements classés en A et en B.

PÊCHE À PIED

Coquillages

La cueillette est toujours interdite dans les ports, sur les concessions de moules sur bouchots et de moules à plat. Hors de ces zones, elle est limitée à 5 litres par jour et par personne durant les périodes d'ouverture. *(Se renseigner en Mairie ou auprès des Affaires Maritimes)*

La cueillette s'effectue à la main ou à la cuillère.

- pour les moules : 40 mm minimum.
- pour les coques : 30 mm minimum.

ATTENTION ! LE RAMASSAGE DES COQUES N'EST PAS AUTORISÉ EN BAIE DE CANCHE.

Crevettes

La pêche à la crevette ne doit se faire qu'avec des engins que l'on pousse (épuisette). On ne peut pas "draguer" la crevette, avec un mini chalut.

Poissons

La pêche à la ligne est libre sur l'ensemble du littoral, sauf interdiction locale particulière. Attention, elle est réglementée dans les ports. *(Se renseigner auprès des Affaires Maritimes).*

PÊCHE AU FILET FIXE

La pêche au filet fixe est soumise à autorisation préalable des Affaires Maritimes (les demandes sont à faire en octobre). La pose de filets fixes est interdite sur les plages l'été et dans les estuaires toute l'année.

CHASSE SOUS-MARINE

Vous pouvez chasser à partir de 16 ans. Une déclaration d'activité auprès des Affaires Maritimes est nécessaire dans le cas où vous n'êtes pas affilié à la FFESSM (Fédération française d'études et de sports sous-marins). **Attention ! l'assurance est obligatoire.** La chasse en apnée est permise, avec un harpon à sandow et uniquement de jour. **Il est interdit de chasser en plongée avec bouteilles.**

★ Pêche embarquée, à pied et sous-marine.
Pour plus d'informations, rapprochez-vous des Affaires Maritimes.

**Vente interdite des produits pêchés.
Respectez les tailles minimales des captures.**



La pêche amateur est un plaisir qu'il faut savoir partager avec les autres usagers de la mer, notamment avec les pêcheurs professionnels.

PÊCHE À PARTIR D'UN BATEAU

Vous pouvez utiliser les engins de pêche suivants, à partir d'une embarcation immatriculée :

- Lignes grées pour l'ensemble d'un maximum de 12 hameçons.
- 2 palangres munies chacune de 30 hameçons.
- 2 casiers à crustacés.
- 1 foëne.
- 1 épuisette.
- 1 trémail de 50 m de long et d'une hauteur maximum de 2 m, sauf dans les estuaires.

Attention : chaque engin de pêche doit pouvoir être identifié.

Promenez-vous en respectant les lieux

- NE CHUTEZ PAS LES QUATRE VENTS
- Ne marchez pas sur la végétation
- N'utilisez pas de feu
- N'utilisez pas de produits chimiques
- N'écoutez pas de musique forte
- N'utilisez pas de véhicules motorisés
- N'utilisez pas de matériel agricole
- N'utilisez pas de matériel de chantier

Certains sites exceptionnels, reconnus par le classement en zone Natura 2000, peuvent être gérés par contractualisation entre les propriétaires et l'Etat. <http://natura2000.environnement.gouv.fr>.

LÉGENDE

- Réserves naturelles
- Terrains du Conservatoire du littoral
- Terrains du Département du Nord
- Terrains du Département du Pas-de-Calais
- Forêts domaniales
- Terrains du Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais
- Sites "Natura 2000"

• Ces espaces naturels sont vivants et fragiles. Pour préserver la faune, la flore et les habitats, ils ont été protégés. Pour votre plaisir, ils sont, pour la plupart, aménagés et ouverts au public.

• Ne cueillez pas de fleurs, certaines sont belles, certaines sont rares et toutes ont besoin de leurs graines pour se reproduire.

• Ne dérangez pas les animaux.

• N'oubliez pas qu'en zone d'estuaire vous pouvez rencontrer des sables mouvants et que l'extraction de fossiles est interdite dans les falaises.

• Si vous trouvez un mammifère marin échoué, ne le touchez surtout pas (risque de morsure et contamination); alertez les pompiers (18). Placez-vous entre l'eau et l'animal pour ne pas qu'il s'échappe.

- # LÉGENDE
- | | |
|---|--|
|  | Réserves naturelles |
|  | Terrains du Conservatoire du littoral |
|  | Terrains du Département du Nord |
|  | Terrains du Département du Pas-de-Calais |
|  | Forêts domaniales |
|  | Terrains du Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais |
|  | Sites "Natura 2000" |

12



La gestion des milieux naturels

PROTÉGER LE LITTORAL

Créé en 1975, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres acquiert certains sites littoraux pour les protéger définitivement, les aménager et les ouvrir au public, dans le respect du milieu naturel. En Nord-Pas de Calais, sur 3 024 ha, 20 sites sont acquis par le conservatoire soit 38 km de côtes concernées.



LA LOI LITTORAL

Loi d'aménagement, cette " Loi Littoral " contribue à la protection du patrimoine et des paysages sur l'ensemble des rivages des communes littorales de plus de 1 000 hectares. Ses objectifs : la protection des équilibres biologiques et économiques, la maîtrise de l'urbanisme avec, par exemple, non-constructibilité dans la bande des 100 mètres et dans les espaces naturels remarquables.

Aujourd'hui le littoral attire énormément de monde d'où un besoin croissant de participation de chacun d'entre nous pour respecter ensemble les sites. Nous avons tous la responsabilité d'un patrimoine commun !



QUI FAIT QUOI ?

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Ceux-ci ont une politique Espaces Naturels Sensibles pour acquérir, préserver et rendre accessibles certains milieux naturels.

www.cg59.fr ou www.cg62.fr.

EDEN 62

C'est l'outil technique du Conseil général du Pas-de-Calais pour mettre en œuvre la politique de gestion des espaces naturels.

communication@eden62.fr

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Projet commun de développement économique et social fondé sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. (sentiers de randonnées, équipements touristiques...).

www.parc-opale.fr.

LE CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS

Il agit en partenariat avec les acteurs locaux pour la préservation, la gestion et la mise en valeur d'espaces naturels remarquables.

<http://www.conservatoiresitesnpc.org>

LES ASSOCIATIONS

De nombreuses associations locales de protection de l'Environnement s'investissent dans la protection, la connaissance et la gestion des milieux naturels.

Renseignez-vous à la Maison de la Nature et de l'Environnement.

<http://www.mnelille.org>

cerf-volant & randonnée



Sur la plage, il peut exister une zone surveillée, qui coïncide avec la zone de baignade et où diverses activités sont interdites selon les périodes de l'année, l'heure de la journée ou la météo.



CERF-VOLANT

La pratique du cerf-volant dynamique, à structure rigide ou à commande, peut être interdite dans certaines zones. [Renseignez-vous en mairie.](#)

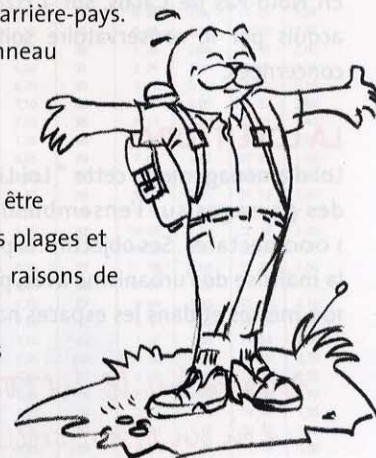
RANDONNÉE

Les sentiers sont balisés le long du littoral et dans l'arrière-pays.

Au départ de chaque sentier, un panneau vous informe du nom du sentier, de sa durée, de son parcours et de son niveau de difficulté.

Les randonnées équestres peuvent être réglementées ou interdites, selon les plages et les périodes, notamment pour des raisons de cohabitation.

Quel que soit le type de randonnées que vous pratiquez, soyez attentif à ne pas perturber les espaces de culture.



Le sentier du littoral (GR120), exclusivement accessible aux randonneurs à pied, traverse des espaces remarquables dont ceux acquis et protégés par le Conservatoire du Littoral. Souvent fragiles, ces sites sont accessibles à pied pour la plupart des randonneurs.

Profitez pleinement de ces espaces de vie qui vous sont ouverts et par votre comportement respectueux, participez vous aussi à leur protection et leur sauvegarde pour les générations futures. Localement, d'autres boucles viennent se greffer sur le sentier du littoral. N'hésitez pas à vous renseigner en mairies, dans l'arrière-pays beaucoup d'autres sites sont à découvrir.

SÉCURITÉ EN BORD DE FALAISES

Les falaises du littoral sont fragiles et instables. Pour profiter de ces espaces uniques, restez écarté du bord de la falaise en haut et en bas. En haut de falaise, empruntez les sentiers balisés. En bas de falaise, ne vous laissez pas surprendre par les marées. Sur la plage, les chutes de pierres sont fréquentes. Attention ! Localement, une signalétique spécifique peut vous mettre en garde sur un danger particulier.



Restez sur les sentiers. En les suivant vous rencontrerez des paysages variés, riches et exceptionnels.

Emportez vos déchets et déposez-les dans une poubelle. Ne laissez pas de traces de votre passage. Acceptez la réglementation sur les sites naturels, vous participerez à leur préservation.

LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE DANS LE DÉTROIT DU PAS DE CALAIS

“Des responsabilités partagées”

La baignade est la principale activité du bord de mer. La mer, espace de loisir, est pourtant un milieu sensible soumis à la pollution maritime et terrestre portant alors atteinte à l'environnement et à notre santé.

C'est pourquoi les sites de baignade sont régulièrement suivis.

Pour l'espace Manche-Mer du Nord la qualité des eaux de baignade est globalement satisfaisante, mais reste en équilibre fragile.

Dans chaque pays de cet espace maritime, un important réseau de surveillance est en place contrôlant les :

- 34 sites de baignade de la Région Nord-Pas de Calais en France ;
- 39 sites de baignade en Province de Flandre Occidentale en Belgique ;
- 41 sites de baignade de la Région Sud-Est en Grande-Bretagne ;
- 16 sites de baignade en Province de Zélande aux Pays-Bas.



Qualité des eaux de baignade

LA PROCÉDURE DE SURVEILLANCE SANITAIRE

1) Les prélèvements d'échantillons

1 fois / semaine ou 1 fois / quinzaine soit 9 à 21 échantillons de 500 ml prélevés à 30 cm sous la surface de l'eau.

2) Les analyses

- En mer lors du prélèvement : sont relevés visuellement et olfactivement les déchets flottants, mousses, huiles...
- En laboratoire : sont analysés les micro-organismes, germes témoins d'une contamination fécale...

Tout est analysé selon un protocole commun établi par chaque état membre.

* Si certains germes "témoins de pollution fécale" (*E. Coli*) dépassent les seuils, alors la baignade est interdite jusqu'au prochain prélèvement conforme aux normes.

3) Les résultats

Ils s'effectuent en deux temps :

- En cours de saison après chaque série d'analyses (9 à 21).
- En fin de saison par valeur moyenne de l'ensemble des résultats.

E COLI : UN SUPER "INDIC"

Certaines bactéries de notre flore intestinale (*Escherichia Coli* par exemple) servent d'indicateurs aux scientifiques. Elles sont recherchées dans l'eau de baignade et ainsi témoignent d'une éventuelle contamination fécale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe d'autres procédures de surveillance de la qualité du milieu marin. Des contrôles physico-chimiques qui analysent la température, la salinité, le pH, les nitrates, nitrites, phosphates et ammonium sont communiqués chaque année aux communes littorales par les Services Maritimes.

Depuis cette année, les métaux lourds sont analysés dans les bassins portuaires et avant-ports.

Un exemple : en France, pour plus d'information, vous pouvez contacter les Services Maritimes (pour le Nord : 03 28 23 57 66 (cellule environnement et littoral marin) et pour le Pas-de-Calais : 03 21 10 35 00), ou les mairies.



LA COMMU

PR
DE LA SURVE



COMMUNICATION DES RÉSULTATS



PRINCIPAUX ACTEURS DE LA SURVEILLANCE DES EAUX CÔTIÈRES :

-  Environment Agency
-  DRASS (Service Santé-Environnement) / DDASS 59 et 62
-  Vlaamse Milieumaatschappij / VMM
-  Rijkswaterstaat, Directie Zeeland

EVOLUTION DU CONTRÔLE SANITAIRE (LA NOUVELLE DIRECTIVE BAINADE)

Pour intégrer la demande des citoyens ainsi que les progrès scientifiques et technologiques, la Commission européenne fait évoluer la Directive baignade.

- Prise en compte uniquement des indicateurs de pollution fécale les plus représentatifs : "E.Coli, Entérocoques intestinaux".
- Adaptation des seuils de conformité au risque sanitaire.
- La conformité des sites de baignade serait établie :
 - Sur un ensemble d'échantillons pluriannuels (3 à 5 ans) pour déceler une pollution chronique.
 - Sur un seul échantillon pour une éventuelle interdiction de baignade.
- Recherche de nouveaux paramètres de pollution autres que dans les eaux de baignade, comme les réseaux d'eau, réseaux d'assainissement, pluies, rivières, stations d'épuration ...



LÉGENDE

RÉSEAU DE SURVEILLANCE



Centre de surveillance
de la qualité
des eaux de baignade.

HISTORIQUE



Évolution de la qualité des eaux de baignade
depuis 10 ans.

LABELS ET CLASSEMENTS DES EAUX DE BAINADE CONFORMES À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE DU 8/12/1975

(Source : Agence Européenne de l'Environnement, saison 2002)

-  Eau conforme de bonne qualité.
-  Eau conforme de qualité moyenne.
-  Eau non conforme pouvant être momentanément polluée.
-  Eau non conforme de mauvaise qualité.

Pour 100 ml d'eau de mer prélevée, un échantillon est considéré de bonne ou de mauvaise qualité selon le nombre de microorganismes (*Escherichia Coli*, streptocoques fécaux, coliformes totaux) détectés.

Qualité des eaux de baignade

QUELLE ÉVOLUTION POUR LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE ?

- **Il y a 15 ans...** De nombreuses plages étaient impropres à la baignade, d'où une politique de reconquête de la qualité des eaux qui a porté ses fruits.
- **Aujourd'hui la bonne qualité se confirme.** Des progrès réels sont constatés grâce aux efforts de chacun, notamment dans le management industriel, l'assainissement individuel et collectif, l'agriculture...
- **Dans 15 ans...** Objectif encore plus ambitieux : Politique communautaire : Directive Cadre sur l'Eau N° 2000/60/CE.

La Directive fixe 4 objectifs :

- Le bon état général des eaux de surface et souterraines dans les pays européens.
- La lutte contre les pollutions.
- Une meilleure gestion des eaux.
- La protection de la biodiversité.

POUR EN SAVOIR PLUS

France

<http://baignades.sante.gouv.fr>
www.eau-artois-picardie.fr

Belgique

www.vmm.be

Grande-Bretagne

www.environment-agency.gov.uk

Pays-Bas

www.zeeland.nl
www.waterland.net

Europe

www.europa.eu.int

ÊTRE VIGILANT POUR UNE QUALITÉ AU QUOTIDIEN

La mer est le réceptacle de beaucoup de pollutions : villes, industries, agriculture ... Jour après jour, les collectivités cherchent à toujours mieux gérer les équipements en place, les acteurs économiques modifient leurs pratiques, mais nous pouvons tous au quotidien avoir quelques gestes simples pour préserver l'environnement.

SUR LA PLAGE

- Des équipements sanitaires sont prévus pour notre confort et celui des chiens.
- Rien n'est plus désagréable et dangereux que des déchets abandonnés.



À LA MAISON

- Faisons un meilleur tri sélectif de nos déchets (Un produit nocif dans l'évier et la station d'épuration fonctionne beaucoup moins bien).
- Pour les batteries et les huiles de vidange, les déchetteries sont là.
- Les pharmacies récupèrent nos médicaments non utilisés.
- Pour nos jardins, un excès de pesticides, désherbants, insecticides présente un risque de pollution de l'eau. La fertilisation des jardins doit être suivie pour limiter les apports de fertilisants au strict nécessaire.
- Pas de brûlage à l'air libre (dégage des polluants et peut parfois nuire au voisinage).



ETAT DE LA MER		
Degré	Termes descriptifs	Hauteur des vagues (m)
0	calme	0
1	ridée	0 - 0.1
2	belle	0.1 - 0.5
3	peu agitée	0.5 - 1.25
4	agitée	1.25 - 2.5
5	forte	2.5 - 4
6	très forte	4 - 6
7	grosse	6 - 9
8	très grosse	9 - 14
9	énorme	14



1 NŒUD EST ÉGAL À :
1 852m/h ou 1 mille/h.

VITESSE MOYENNE :
vitesse du vent moyen, les rafales peuvent dépasser cette vitesse de 50%.

ÉCHELLE BEAUFORT

Force	Termes descriptifs	Vitesse moyenne (nœuds)	Vitesse moyenne (km/h)	Etat de la mer
0	calme	< 1	< 1	"mer d'huile"
1	très légère brise	1 - 3	1 - 5	ridée
2	légère brise	4 - 6	6 - 11	vaguelettes non déferlantes
3	petite brise	7 - 10	12 - 19	apparition de moutons
4	jolie brise	11 - 16	20 - 28	petites vagues, nombreux moutons
5	bonne brise	17 - 21	29 - 38	vagues modérées, moutons, embruns
6	vent frais	22 - 27	39 - 49	lames, crêtes d'écumes blanches, embruns
7	grand frais	28 - 33	50 - 61	lames déferlantes, traînées d'écume
8	coup de vent	34 - 40	62 - 74	tourbillons d'écumes à la crête des lames, traînées d'écume
9	fort coup de vent	41 - 47	75 - 88	lames déferlantes grosses à énormes visibilité réduite par les embruns
10	tempête	48 - 55	89 - 102	
11	violente tempête	56 - 63	103 - 117	
12	ouragan	≥ 64	≥ 118	

MÉTÉO MARINE : 08 92 68 08 + n° de votre département

Minitel : 3615 code METEO mot clé MER (0,34 €/min)

Radio : Dunkerque VHF 79 - 7h20, 16h03, 19h20 (heures locales) - Gris-Nez VHF 79 - 7h10, 15h45, 19h10

France Inter : 1852 m GO - 162 kHz - 20h03 (heures locales)

Internet : www.meteo.fr

Annuaire des marées

HORAIRES DES MARÉES DU PORT DE BOULOGNE/MER 2004 - Heure légale

Pour information :
 corrections moyennes
 aux heures (coefficient 95)
 Le Touquet, Etapes : -10mn
 Berck-Plage : -10mn
 Wissant : +10mn
 Calais : +20mn
 Dunkerque : +45mn.

Juillet

DATE	PLEINES MERS						BASSES MERS						DATE	PLEINES MERS						BASSES MERS					
	MATIN H MN	HAUT M	COEF.	SOIR H MN	HAUT M	COEF.	MATIN H MN	HAUT M	SOIR H MN	HAUT M	COEF.	MATIN H MN		HAUT M	COEF.	SOIR H MN	HAUT M	COEF.	MATIN H MN	HAUT M	SOIR H MN	HAUT M	COEF.		
1 J	11 37	8,25	80	--	---	--	6 30	1,50	18 59	1,45	1 D	0 53	8,65	90	13 22	8,65	94	8 17	1,10	20 43	1,15				
2 V	0 04	8,50	85	12 34	8,50	89	7 29	1,20	19 56	1,25	2 L	1 41	8,85	97	14 11	8,80	99	9 12	0,95	21 35	1,00				
3 S	0 58	8,70	92	13 29	8,65	94	8 26	1,05	20 50	1,15	3 M	2 29	8,90	100	14 56	8,85	99	10 01	0,90	22 21	1,00				
4 D	1 49	8,85	95	14 22	8,75	96	9 20	0,95	21 43	1,10	4 M	3 14	8,80	97	15 38	8,70	94	10 42	1,00	23 00	1,15				
5 L	2 41	8,80	95	15 12	8,70	93	10 11	0,95	22 33	1,15	5 J	3 56	8,60	89	16 16	8,50	84	11 17	1,20	23 35	1,40				
6 M	3 31	8,70	91	15 59	8,55	87	10 58	1,05	23 20	1,30	6 V	4 34	8,30	78	16 52	8,20	72	11 49	1,55	--	---				
7 M	4 19	8,45	83	16 46	8,30	78	11 43	1,30	--	---	7 S	5 13	7,90	65	17 31	7,80	58	0 08	1,80	12 21	1,95				
8 J	5 07	8,10	72	17 32	8,00	67	0 05	1,50	12 26	1,60	8 D	5 55	7,45	51	18 16	7,35	45	0 43	2,20	12 58	2,40				
9 V	5 56	7,75	61	18 21	7,65	56	0 49	1,85	13 09	1,95	9 L	6 49	6,95	39	19 17	6,90	35	1 26	2,65	13 48	2,85				
10 S	6 51	7,40	52	19 18	7,35	48	1 34	2,15	13 57	2,30	10 M	8 02	6,60	32	20 40	6,65	31	2 26	3,00	14 56	3,15				
11 D	7 52	7,15	45	20 22	7,15	43	2 27	2,45	14 51	2,55	11 M	9 30	6,55	32	22 02	6,75	36	3 46	3,15	16 22	3,15				
12 L	8 59	7,00	42	21 28	7,15	43	3 27	2,60	15 53	2,65	12 J	10 41	6,85	40	23 04	7,10	45	5 07	2,90	17 37	2,80				
13 M	10 04	7,05	44	22 29	7,25	47	4 32	2,60	16 58	2,60	13 V	11 35	7,30	50	23 51	7,50	55	6 11	2,50	18 34	2,40				
14 M	11 02	7,25	49	23 22	7,45	52	5 34	2,45	17 57	2,45	14 S	--	--	--	12 18	7,70	60	7 03	2,15	19 21	2,05				
15 J	11 51	7,50	56	--	---	--	6 29	2,25	18 50	2,20	15 D	0 31	7,90	65	12 55	8,05	70	7 46	1,85	20 03	1,80				
16 V	0 07	7,70	59	12 35	7,75	62	7 18	2,05	19 36	2,00	16 L	1 06	8,15	74	13 29	8,30	77	8 26	1,60	20 40	1,60				
17 S	0 47	7,90	64	13 13	7,95	67	8 01	1,85	20 17	1,85	17 M	1 39	8,40	81	14 01	8,45	83	9 02	1,45	21 14	1,45				
18 D	1 22	8,05	69	13 48	8,10	71	8 40	1,75	20 55	1,75	18 M	2 11	8,50	85	14 34	8,50	86	9 36	1,35	21 48	1,35				
19 L	1 57	8,15	73	14 21	8,15	74	9 17	1,65	21 30	1,70	19 J	2 45	8,55	87	15 07	8,50	87	10 08	1,30	22 20	1,35				
20 M	2 31	8,25	75	14 55	8,20	75	9 52	1,60	22 04	1,65	20 V	3 17	8,50	86	15 39	8,45	84	10 39	1,35	22 53	1,45				
21 M	3 07	8,25	75	15 31	8,20	74	10 26	1,55	22 38	1,65	21 S	3 48	8,40	81	16 10	8,30	77	11 09	1,50	23 26	1,60				
22 J	3 41	8,15	73	16 06	8,10	71	10 59	1,60	23 13	1,75	22 D	4 24	8,20	73	16 47	8,10	68	11 41	1,75	--	---				
23 V	4 16	8,05	69	16 42	7,95	67	11 33	1,75	23 50	1,85	23 L	5 10	7,90	63	17 35	7,75	57	0 04	1,90	12 22	2,10				
24 S	4 54	7,90	64	17 21	7,80	61	--	---	12 10	1,90	24 M	6 08	7,50	52	18 40	7,40	47	0 53	2,25	13 18	2,50				
25 D	5 41	7,70	58	18 11	7,65	55	0 32	2,05	12 55	2,10	25 M	7 23	7,15	44	20 07	7,15	43	1 58	2,55	14 34	2,80				
26 L	6 38	7,55	53	19 11	7,50	51	1 24	2,20	13 52	2,30	26 J	8 59	7,05	45	21 44	7,35	50	3 25	2,85	16 10	2,70				
27 M	7 45	7,40	50	20 24	7,40	50	2 28	2,35	15 02	2,45	27 V	10 26	7,45	56	22 57	7,85	64	4 57	2,30	17 33	2,20				
28 M	9 04	7,35	52	21 46	7,55	56	3 45	2,35	16 24	2,35	28 S	11 31	8,00	72	23 55	8,35	79	6 10	1,80	18 39	1,70				
29 J	10 24	7,60	61	22 58	7,90	67	5 06	2,05	17 40	2,00	29 D	--	---	--	12 24	8,45	86	7 13	1,40	19 40	1,35				
30 V	11 32	8,00	73	23 58	8,30	79	6 16	1,70	18 45	1,65	30 L	0 45	8,70	92	13 11	8,75	97	8 10	1,10	20 33	1,10				
31 S	--	---	--	12 30	8,40	85	7 18	1,35	19 45	1,35	31 M	1 28	8,95	100	13 53	8,90	102	8 59	0,95	21 19	1,00				

Août

Septembre

DATE	PLEINES MERS						BASSES MERS				DATE	PLEINES MERS						BASSES MERS			
	MATIN H MN	HAUT M	COEF.	SOIR H MN	HAUT M	COEF.	MATIN H MN	HAUT M	SOIR H MN	HAUT M		MATIN H MN	HAUT M	COEF.	SOIR H MN	HAUT M	COEF.	MATIN H MN	HAUT M	SOIR H MN	HAUT M
1 M	2 10	9,00	103	14 31	8,95	102	9 39	0,95	21 57	1,00	1 V	2 17	8,85	96	14 31	8,85	93	9 34	1,25	21 51	1,35
2 J	2 48	8,90	100	15 06	8,85	96	10 12	1,05	22 29	1,20	2 S	2 49	8,65	88	15 01	8,60	83	10 00	1,45	22 17	1,60
3 V	3 24	8,70	91	15 39	8,60	86	10 40	1,30	22 56	1,50	3 D	3 19	8,35	77	15 30	8,30	71	10 25	1,80	22 42	1,95
4 S	3 56	8,40	79	16 10	8,30	73	11 05	1,65	23 22	1,85	4 L	3 49	7,95	64	16 00	7,85	57	10 50	2,20	23 09	2,35
5 D	4 28	7,95	65	16 42	7,85	58	11 31	2,05	23 50	2,30	5 M	4 23	7,45	50	16 37	7,35	43	11 20	2,65	23 43	2,85
6 L	5 04	7,45	50	17 21	7,35	43	-- --	-- --	12 03	2,55	6 M	5 08	6,90	36	17 29	6,70	30	-- --	-- --	12 01	3,20
7 M	5 52	6,90	36	18 16	6,75	30	0 28	2,80	12 47	3,10	7 J	6 18	6,35	24	18 58	6,20	22	0 33	3,35	13 04	3,65
8 M	7 05	6,35	25	19 49	6,30	23	1 23	3,30	13 55	3,55	8 V	6 04	6,15	22	20 51	6,30	26	1 52	3,70	14 48	3,80
9 J	8 54	6,25	25	21 35	6,40	29	2 51	3,55	15 44	3,60	9 S	6 36	6,55	33	22 03	6,80	40	3 54	3,50	16 34	3,25
10 V	10 17	6,65	35	22 42	6,90	41	4 41	3,30	17 15	3,10	10 D	7 32	7,20	47	22 50	7,45	54	5 09	2,90	17 31	2,60
11 S	11 11	7,25	48	23 28	7,50	55	5 50	2,70	18 12	2,50	11 L	11 14	7,80	62	23 30	8,00	69	5 58	2,25	18 16	2,05
12 D	11 52	7,80	62	-- --	-- --	--	6 39	2,15	18 56	2,00	12 M	11 51	8,25	76	-- --	-- --	--	6 41	1,80	18 57	1,65
13 L	0 06	8,00	68	12 28	8,20	74	7 20	1,75	19 36	1,65	13 M	0 05	8,40	82	12 25	8,60	88	7 21	1,50	19 38	1,40
14 M	0 41	8,35	80	13 02	8,50	84	7 59	1,50	20 13	1,45	14 J	0 40	8,70	92	12 58	8,85	96	8 00	1,25	20 17	1,25
15 M	1 12	8,60	89	13 33	8,70	92	8 35	1,30	20 49	1,30	15 V	1 11	8,90	99	13 30	8,95	100	8 38	1,15	20 56	1,15
16 J	1 44	8,75	94	14 05	8,80	96	9 10	1,15	21 23	1,20	16 S	1 46	9,00	101	14 05	9,00	100	9 13	1,15	21 33	1,15
17 V	2 16	8,85	97	14 36	8,80	96	9 43	1,15	21 57	1,20	17 D	2 23	8,95	98	14 41	8,90	94	9 48	1,30	22 09	1,25
18 S	2 49	8,80	94	15 08	8,75	92	10 13	1,25	22 30	1,30	18 L	3 03	8,75	90	15 21	8,65	84	10 22	1,50	22 48	1,55
19 D	3 23	8,65	88	15 41	8,55	83	10 43	1,45	23 04	1,55	19 M	3 48	8,40	77	16 09	8,25	69	11 01	1,90	23 31	1,95
20 L	4 01	8,35	77	16 21	8,20	70	11 16	1,80	23 42	1,90	20 M	4 42	7,90	62	17 08	7,70	54	11 49	2,40	-- --	-- --
21 M	4 50	7,90	63	17 15	7,75	55	11 59	2,25	-- --	-- --	21 J	5 49	7,35	47	18 26	7,20	42	0 27	2,40	12 55	2,85
22 M	5 53	7,35	48	18 27	7,25	42	0 33	2,35	12 58	2,75	22 V	7 17	7,00	41	20 08	7,10	43	1 40	2,80	14 26	3,05
23 J	7 18	6,95	39	20 09	7,00	39	1 43	2,75	14 24	3,05	23 S	8 56	7,20	47	21 33	7,45	53	3 16	2,80	16 04	2,70
24 V	9 04	7,00	43	21 46	7,35	50	3 19	2,85	16 09	2,80	24 D	10 07	7,70	60	22 35	7,95	67	4 43	2,35	17 17	2,10
25 S	10 25	7,55	58	22 53	7,90	66	4 55	2,40	17 30	2,20	25 L	11 01	8,20	73	23 24	8,40	79	5 47	1,90	18 14	1,65
26 D	11 23	8,15	74	23 45	8,45	81	6 05	1,85	18 34	1,65	26 M	11 44	8,55	84	-- --	-- --	--	6 39	1,60	19 03	1,45
27 L	-- --	-- --	--	12 10	8,60	88	7 04	1,40	19 28	1,30	27 M	0 05	8,65	87	12 21	8,75	90	7 21	1,45	19 43	1,40
28 M	0 30	8,80	93	12 50	8,85	97	7 53	1,20	20 14	1,15	28 J	0 42	8,75	92	12 55	8,80	92	7 56	1,40	20 17	1,40
29 M	1 08	8,95	99	13 26	8,95	100	8 33	1,10	20 52	1,15	29 V	1 14	8,75	92	13 27	8,80	91	8 28	1,45	20 48	1,45
30 J	1 43	8,95	100	13 59	8,95	99	9 06	1,15	21 24	1,20	30 S	1 47	8,70	88	13 59	8,70	86	8 58	1,50	21 18	1,55
											31 D	2 19	8,50	82	13 29	8,50	78	* 8 27	1,70	20 46	1,75

Annuaire des marées

HORAIRES DES MARÉES DU PORT DE BOULOGNE/MER 2005 - Heure légale

	PLEINES MERS							BASSES MERS							DATE	PLEINES MERS							BASSES MERS						
	MATIN H-MIN	HAUT M	COEF.	SOIR H-MIN	HAUT M	COEF.		MATIN H-MIN	HAUT M	SOIR H-MIN	HAUT M					MATIN H-MIN	HAUT M	COEF.	SOIR H-MIN	HAUT M	COEF.		MATIN H-MIN	HAUT M	SOIR H-MIN	HAUT M			
Mars	1 M	2 40	8,50	82	14 55	8,35	78	9 58	1,45	22 14	1,55		1 V	4 38	7,95	63	17 09	7,50	55	11 56	2,00	---	---						
	2 M	3 11	8,30	73	15 30	8,05	68	10 30	1,70	22 47	1,90		2 S	5 41	7,40	48	18 24	7,00	42	0 18	2,40	12 56	2,45						
	3 J	3 52	7,95	62	16 19	7,60	55	11 10	2,05	23 32	2,35		3 D	7 08	6,95	39	20 08	6,75	39	1 28	2,85	14 17	2,75						
	4 V	4 50	7,50	49	17 28	7,10	43	---	---	12 07	2,45		4 L	8 55	7,00	43	21 44	7,15	50	3 05	2,95	15 58	2,55						
	5 S	6 10	7,05	39	19 05	6,80	38	0 37	2,80	13 25	2,75		5 M	10 14	7,50	58	22 49	7,75	67	4 45	2,50	17 23	2,00						
	6 D	7 55	7,00	40	20 48	7,05	46	2 08	2,95	15 04	2,65		6 M	11 12	8,10	75	23 40	8,30	83	5 59	1,85	18 30	1,50						
	7 L	9 22	7,45	54	22 00	7,65	63	3 52	2,60	16 33	2,10		7 J	---	---	---	12 01	8,55	89	6 59	1,40	19 26	1,10						
	8 M	10 24	8,05	73	22 56	8,25	82	5 10	2,00	17 43	1,50		8 V	0 25	8,70	95	12 44	8,80	100	7 50	1,10	20 13	0,95						
	9 M	11 17	8,60	90	23 44	8,70	97	6 14	1,45	18 43	1,05		9 S	1 03	8,85	103	13 23	8,90	104	8 33	1,00	20 51	0,90						
	10 J	---	---	---	12 04	8,95	103	7 10	1,05	19 36	0,80		10 D	1 39	8,95	104	14 00	8,90	103	9 08	0,95	21 23	0,95						
	11 V	0 26	9,00	107	12 47	9,10	109	7 58	0,85	20 20	0,65		11 L	2 14	8,90	100	14 35	8,75	96	9 39	1,05	21 51	1,10						
	12 S	1 06	9,05	110	13 27	9,10	109	8 38	0,80	20 57	0,70		12 M	2 47	8,75	91	15 09	8,50	86	10 08	1,25	22 18	1,40						
	13 D	1 43	9,05	107	14 04	8,95	103	9 11	0,90	21 27	0,90		13 M	3 19	8,45	79	15 41	8,10	73	10 34	1,55	22 44	1,80						
	14 L	2 18	8,85	97	14 38	8,65	91	9 40	1,10	21 53	1,25		14 J	3 52	8,05	65	16 15	7,65	58	11 03	1,95	23 14	2,25						
	15 M	2 51	8,55	84	15 11	8,25	76	10 07	1,45	22 18	1,70		15 V	4 29	7,50	51	16 57	7,05	44	11 36	2,40	23 52	2,80						
	16 M	3 24	8,15	68	15 45	7,70	60	10 35	1,95	22 47	2,20		16 S	5 17	6,85	37	17 56	6,50	31	---	---	12 21	2,95						
	17 J	4 01	7,55	51	16 28	7,05	43	11 10	2,45	23 26	2,80		17 D	6 31	6,30	26	19 34	6,15	24	0 48	3,30	13 29	3,35						
	18 V	4 51	6,85	36	17 33	6,40	29	11 57	3,05	---	---		18 L	8 18	6,20	26	21 10	6,40	29	2 15	3,55	15 10	3,35						
	19 S	6 16	6,25	24	19 27	6,10	23	0 24	3,40	13 13	3,45		19 M	9 38	6,55	35	22 11	6,90	41	4 01	3,25	16 38	2,90						
	20 D	8 09	6,20	25	21 00	6,45	30	2 04	3,65	15 08	3,40		20 M	10 31	7,10	48	22 56	7,45	55	5 08	2,70	17 34	2,35						
	21 L	9 25	6,65	37	21 57	7,00	44	3 57	3,25	16 32	2,80		21 J	11 13	7,65	61	23 34	7,95	67	5 57	2,15	18 20	1,90						
	22 M	10 14	7,25	51	22 38	7,55	57	5 01	2,60	17 25	2,25		22 V	11 50	8,05	74	---	---	---	6 39	1,80	19 01	1,55						
	23 M	10 53	7,80	64	23 14	8,05	70	5 46	2,10	18 08	1,80		23 S	0 10	8,30	79	12 25	8,35	84	7 19	1,50	19 41	1,30						
	24 J	11 28	8,20	76	23 47	8,35	80	6 25	1,70	18 46	1,45		24 D	0 43	8,55	88	12 58	8,55	91	7 57	1,30	20 18	1,15						
	25 V	---	---	---	12 00	8,50	85	7 00	1,45	19 21	1,25		25 L	1 14	8,70	93	13 32	8,70	95	8 35	1,15	20 54	1,10						
	26 S	0 17	8,60	89	12 30	8,65	92	7 33	1,25	19 53	1,10		26 M	1 47	8,80	95	14 08	8,75	95	9 12	1,05	21 30	1,10						
	27 D	0 47	8,70	94	14 01	8,75	95	7 59	1,10	21 24	1,05		27 J	2 23	8,80	93	14 47	8,65	90	9 49	1,05	22 05	1,25						
	28 L	2 17	8,80	95	14 32	8,75	94	9 37	1,05	21 54	1,05		28 M	3 02	8,65	86	15 29	8,40	81	10 26	1,20	22 42	1,55						
	29 M	2 46	8,75	93	15 04	8,65	90	10 08	1,10	22 23	1,20		29 V	3 46	8,35	76	16 16	8,05	69	11 06	1,50	23 26	1,90						
	30 M	3 17	8,65	86	15 37	8,40	81	10 38	1,25	22 53	1,50		30 S	4 39	7,95	63	17 14	7,55	57	11 56	1,90	---	---						
	31 J	3 52	8,40	76	16 16	8,05	69	11 13	1,55	23 29	1,90																		

Avril

Pour information :
 corrections moyennes
 aux heures (coefficient 95)
 Le Touquet, Etaples : -10mn
 Berck-Plage : -10mn
 Wissant : +10mn
 Calais : +20mn
 Dunkerque : +45mn.

DATE	PLEINES MERS						BASSES MERS				DATE	PLEINES MERS						BASSES MERS			
	MATIN H MIN	HAUT M	COEF.	SOIR H MIN	HAUT M	COEF.	MATIN H MIN	HAUT M	SOIR H MIN	HAUT M		MATIN H MIN	HAUT M	COEF.	SOIR H MIN	HAUT M	COEF.	MATIN H MIN	HAUT M	SOIR H MIN	HAUT M
1 D	5 45	7,45	51	18 28	7,15	47	0 22	2,35	12 58	2,30	1 M	8 11	7,45	56	20 47	7,55	57	2 44	2,20	15 18	2,10
2 L	7 09	7,10	45	20 01	7,05	47	1 33	2,65	14 17	2,50	2 J	9 19	7,60	59	21 48	7,75	62	3 53	2,10	16 25	2,00
3 M	8 41	7,20	50	21 23	7,40	55	3 02	2,60	15 46	2,30	3 V	10 17	7,75	65	22 42	7,95	68	4 57	1,95	17 24	1,90
4 M	9 53	7,60	61	22 24	7,85	67	4 27	2,25	17 01	1,90	4 S	11 08	7,95	70	23 29	8,10	73	5 53	1,80	18 16	1,80
5 J	10 49	8,00	73	23 14	8,25	78	5 34	1,80	18 02	1,60	5 D	12 55	8,05	74	---	---	---	6 43	1,75	19 02	1,75
6 V	11 37	8,30	83	23 57	8,50	87	6 30	1,50	18 55	1,40	6 L	0 12	8,20	76	12 37	8,10	76	7 27	1,65	19 42	1,70
7 S	---	---	---	12 19	8,50	89	7 18	1,35	19 39	1,30	7 M	0 52	8,25	77	13 17	8,15	76	8 07	1,60	20 21	1,65
8 D	0 36	8,60	91	12 58	8,55	91	7 59	1,30	20 15	1,30	8 M	1 29	8,25	76	13 56	8,15	75	8 46	1,55	20 59	1,65
9 L	1 11	8,65	91	13 35	8,55	90	8 35	1,25	20 48	1,30	9 J	2 06	8,20	73	14 33	8,10	71	9 22	1,60	21 35	1,75
10 M	1 47	8,60	88	14 12	8,45	85	9 09	1,30	21 20	1,40	10 V	2 42	8,10	69	15 09	7,95	66	9 56	1,70	22 09	1,90
11 M	2 22	8,45	81	14 47	8,25	77	9 41	1,40	21 51	1,60	11 S	3 18	7,90	64	15 44	7,75	61	10 29	1,90	22 42	2,10
12 J	2 56	8,25	73	15 22	8,00	68	10 11	1,65	22 21	1,90	12 D	3 56	7,65	58	16 22	7,55	55	11 03	2,10	23 18	2,30
13 V	3 31	7,90	63	15 58	7,60	58	10 41	1,95	22 54	2,25	13 L	4 36	7,45	51	17 04	7,30	48	11 42	2,30	---	---
14 S	4 10	7,50	52	16 39	7,20	47	11 16	2,35	23 32	2,65	14 M	5 22	7,20	46	17 53	7,10	43	0 00	2,50	12 27	2,50
15 D	4 57	7,05	42	17 30	6,85	38	11 59	2,70	---	---	15 V	6 15	7,00	41	18 50	7,00	41	0 50	2,65	13 20	2,60
16 L	5 56	6,65	34	18 39	6,55	32	0 23	2,95	12 56	3,00	16 J	7 15	6,95	41	19 52	7,05	42	1 49	2,70	14 20	2,60
17 M	7 12	6,50	32	19 59	6,60	33	1 31	3,15	14 10	3,05	17 V	8 17	7,05	44	20 53	7,20	47	2 51	2,60	15 23	2,50
18 M	8 29	6,65	36	21 07	6,90	40	2 49	3,05	15 26	2,85	18 S	9 17	7,25	51	21 50	7,50	55	3 55	2,40	16 26	2,30
19 J	9 30	7,00	45	22 00	7,30	51	3 59	2,70	16 30	2,45	19 D	10 13	7,55	60	22 43	7,80	64	4 57	2,15	17 27	2,05
20 V	10 20	7,45	56	22 45	7,75	62	4 56	2,30	17 23	2,05	20 L	11 07	7,85	69	23 33	8,10	74	5 56	1,85	18 24	1,75
21 S	11 03	7,80	68	23 26	8,10	73	5 46	1,95	18 12	1,75	21 M	11 58	8,15	79	---	---	---	6 52	1,55	19 18	1,55
22 D	11 44	8,15	78	---	---	---	6 34	1,65	18 59	1,50	22 M	0 22	8,40	83	12 49	8,40	86	7 46	1,35	20 10	1,35
23 L	0 05	8,35	82	12 24	8,40	86	7 21	1,40	19 44	1,35	23 J	1 10	8,65	89	13 40	8,60	91	8 38	1,15	21 01	1,25
24 M	0 45	8,55	89	13 06	8,55	91	8 07	1,20	20 28	1,25	24 V	2 00	8,75	92	14 32	8,65	92	9 30	1,05	21 52	1,20
25 M	1 24	8,75	92	13 50	8,85	92	8 52	1,10	21 12	1,20	25 S	2 51	8,75	92	15 23	8,60	90	10 20	1,00	22 42	1,25
26 J	2 08	8,75	91	14 37	8,60	89	9 36	1,05	21 55	1,30	26 D	3 42	8,60	88	16 13	8,45	85	11 10	1,10	23 31	1,35
27 V	2 55	8,65	88	15 26	8,45	83	10 20	1,15	22 41	1,45	27 L	4 34	8,40	81	17 05	8,25	77	11 59	1,30	---	---
28 S	3 45	8,40	79	16 17	8,15	74	11 08	1,40	23 31	1,75	28 M	5 29	8,10	73	17 58	7,95	68	0 24	1,55	12 50	1,60
29 D	4 40	8,10	69	17 14	7,85	65	---	---	12 01	1,65	29 M	6 27	7,80	64	18 57	7,70	60	1 15	1,80	13 42	1,85
30 L	5 43	7,75	61	18 21	7,55	58	0 28	2,00	13 01	1,95	30 J	7 29	7,55	57	20 01	7,55	54	2 11	2,05	14 39	2,10
31 M	6 55	7,50	56	19 36	7,45	55	1 33	2,20	14 08	2,10											

Où pratiquer ?



En mer comme à terre, il convient de respecter les règles de priorité :

- la planche à voile, le voilier et le kite-surf ne sont pas toujours prioritaires ;
- ne forcez pas les priorités ;
- veillez à ne pas gêner les navires professionnels.

**ACCIDENT EN MER
CROSS GRIS-NEZ :**
03 21 87 40 40
VHF CANAL 16

*La sécurité
est l'affaire de tous.
il faut toujours être vigilant
et ne pas croire qu'on est à
l'abri d'un "problème".*

LÉGENDE

- Spot de vent orientation optimale
- Port de plaisance

CLUBS :

- Catamaran
- Dériveur
- Planche à voile
- Kayak de mer
- Kayak-surf
- Kitesurf



Voile, glisse* et engins de plage*

Comme pour les engins à moteur, réduisez votre vitesse à 5 nœuds dans la bande des 300 mètres à partir de la limite des eaux.

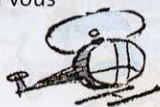
S'il y a un plan de balisage, un chenal vous est probablement réservé.

Vous devez naviguer uniquement de jour.

Ne vous éloignez jamais à plus de 2 milles en dériveur, à plus d'1 mille en planche à voile et à plus de 300 mètres sur un engin de plage.

Pour le kitesurf sur certaines plages, il existe déjà un balisage particulier. Le port d'un casque, d'un gilet de sauvetage et d'un vêtement isothermique est recommandé

Renseignez-vous.



★ Dériveur, catamaran, planche à voile, kite-surf, kayak de mer.

☆ Pédalo, surf, pneumatique ou chaque engin non immatriculé et pourvu ou non d'un moteur de puissance $\leq 3\text{kw}$ (~4cv).

Prévenez vos proches de votre départ, de votre "parcours" et de votre heure prévue de retour.

Soyez toujours vigilant !

Autosurveillance !



Avant de partir, consultez la météo marine. Les bulletins sont affichés dans les capitaineries ou les postes de secours Tél. 08 92 68 08 + N° du département
Et rapprochez-vous aussi des clubs de voile : www.voile5962.com

- Ne surestimez pas vos capacités physiques et votre matériel, surtout en planche à voile. Vérifiez régulièrement le bon état de votre système d'attache de gréement.
- Préférez la navigation en groupe, c'est plus rassurant pour tout le monde. Rapprochez vous d'un club FF voile.o
- Méfiez-vous des vents qui vous portent au large.
- Tenez compte des courants et de leurs directions.
- Mettez de préférence une combinaison (contre le froid) et un harnais (contre la fatigue).

EN CAS DE DIFFICULTÉ

- Restez accroché sur la coque de votre bateau ou sur votre planche.
- Conservez votre gréement, votre voile sert d'ancre flottante, ce qui ralentit votre dérive, et assure un repère visuel aux secours. Solidarisez impérativement le gréement et le flotteur.

*souffle, souffle...
Le vent est un ami quand
on sait en jouer, mais
il peut être moins sympa et
vous emmener loin... trop loin !!*



Où pratiquer ?



Char à voile, speed-sail, plongée sous-marine

APNÉE - PLONGÉE SOUS-MARINE

Pavillon alpha

L'apnée et la plongée pratiquées hors club sont sous votre responsabilité personnelle. Lors d'une plongée, signalez votre présence en surface par le pavillon alpha sur un flotteur de couleur.

NE JAMAIS SE Baigner SEUL, MÊME UN CHAMPION PEUT AVOIR UN MALAISE !

Ne plongez pas si vous n'êtes pas en bonne condition physique. Pensez à consulter un médecin et à préparer votre plongée :

- Vérifiez votre matériel et son bon fonctionnement.
- Informez-vous sur les prévisions météo.

NE PLONGEZ JAMAIS SEUL, PRÉVENEZ UN TIERS DE VOTRE LIEU ET DE VOTRE TEMPS DE PLONGÉE.



Sur la plage, il peut exister une zone surveillée, qui coïncide avec la zone de baignade et où diverses activités sont interdites selon les périodes de l'année, l'heure de la journée ou la météo.



Sous les roues...

la plage. Une bonne pratique du char à voile et du speed-sail doit s'associer à la prudence, vis-à-vis des autres usagers et des autres activités pratiquées sur l'estran, comme le cerf-volant ou la randonnée.

CHAR À VOILE, SPEED-SAIL & CHAR À CERF-VOLANT

Sur la majorité des plages, la pratique du char à voile, du speed-sail et du char à cerf-volant est réglementée, parfois interdite, selon les zones de la plage et la période de l'année.

SI VOUS DÉCOUVREZ UNE ÉPAVE OU UN "BIEN CULTUREL MARITIME", UNE DÉCLARATION DOIT ÊTRE FAITE AUX AFFAIRES MARITIMES DANS LES 48 HEURES :

TÉL 03 28 26 73 00 (NORD)

TÉL 03 21 30 53 23 (PAS-DE-CALAIS)



Véhicules nautiques à moteur (VNM)*

★ Véhicules nautiques : engins de type scooter des mers sur lequel un pilote se tient à califourchon ou en équilibre dynamique, avec une puissance moteur supérieure à 3kw (~4cv). Cela ne comprend pas les embarcations qui entrent dans une des 6 catégories de navigation.

★ Club avec moniteurs agréés pour l'initiation et la randonnée en jet ski : Merlimont (Opale Water Sport).



Vous pouvez conduire un VNM à partir de 16 ans si vous possédez un permis de plaisance.

En cas de problème, restez sur votre VNM et utilisez votre matériel de sécurité pour signaler votre détresse.

Respectez les règles de circulation maritime.

En l'absence de chenal réservé partez perpendiculairement à la plage et à vitesse réduite jusqu'à 300 mètres.

En fonction de la capacité de votre réservoir et de la consommation, estimez votre rayon d'action.

Passez toujours à 100 mètres au moins d'un pavillon alpha indiquant la présence de plongeurs sous-marins.



Pour votre sécurité et celle des autres, la vitesse est limitée à 5 nœuds (9 km/h) jusqu'à 300 mètres du bord de l'eau. Attention, cette limite bouge avec la marée. Sur certaines plages où un plan de balisage est mis en place, vous avez des chenaux réservés à chaque type d'activités.

Vous êtes autorisé à naviguer de 300 mètres à 2 milles et uniquement de jour (et entre 300 mètres et 1 mille seulement pour les jet ski à bras articulé).

L'immatriculation est obligatoire. Avec un navire immatriculé, le respect des normes de sécurité est assuré.

Le niveau sonore de votre VNM ne peut dépasser 80 dB A à 7,5 m.

Certains établissements proposent l'initiation et la randonnée accompagnées par des moniteurs reconnus → *Se renseigner auprès des Affaires Maritimes.*

Les engins à moteur sont de plus en plus sophistiqués, rapides et maniables. Leur usage nécessite une grande vigilance dans cet espace sans barrière où circulent d'autres usagers.



1 mille nautique est égal à : 1 852 m

1 nœud est égal à : 1 852m/h ou 1 mille/h

1 db : 1 unité sur l'échelle d'intensité sonore



MATÉRIEL DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE EN MER

Embarcations légères de plaisance (moins de 5 mètres, petits voiliers, dériveurs et embarcations pneumatiques).

MATÉRIEL	CATÉGORIE DE NAVIGATION		OBSERVATIONS
	5 ^{ème} ★	6 ^{ème} ★★	
Gilet ou brassière de sauvetage (type approuvé)	1	1	par personne
Ecope	1	1	
Ligne de mouillage	1	1	
Paire d'avirons ou pagaie ou godille avec dispositif de nage	1	1	
Feux rouges à main (type approuvé)	3		
Lampe étanche	1		
Compas	1		
Corne de brume	1		
Extincteur	en fonction du type de navire et de la puissance		
Dispositif de sécurité pour couper l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote	1	1	
Chaumard ou taquet permettant le remorquage	1	1	si puissance > 4,5 kw (6cv) ou dispositif équivalent
Gonfleur	1	1	embarcations pneumatiques

★ 5^{ème} catégorie : navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas à plus de 5 milles d'un abri.

★★ 6^{ème} catégorie : navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas à plus de 2 milles d'un abri. La catégorie de navigation est indiquée sur votre carte mer → Se renseigner auprès des Affaires Maritimes.

Avant de partir, vérifiez votre matériel de sécurité

- Est-il complet (bouées, fusées, radio...) ?
- Est-il en bon état (non périmé) ?
- Comment cela fonctionne ? En cas d'urgence, on n'a pas souvent le temps de lire le mode d'emploi.
- Si vous possédez des fusées de détresse périmées, ne les jetez pas ! C'est dangereux. Rapportez-les au vendeur.



En cas de navigation nocturne, le navire doit être équipé de feux de route

POUR LES VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR (SCOOTER, JET SKI)

- 1 anneau et 1 cordage pour le remorquage
- 1 gilet ou 1 brassière de sauvetage de couleur vive par personne
- 2 feux automatiques à main



Navires de plaisance autres que les embarcations légères : renseignez-vous aux Affaires Maritimes.

Permis de conduire et titre de navigation



Pour conduire un jet ski, vous devez posséder un permis.

Le permis peut être suspendu ou retiré par les Affaires Maritimes en cas d'infraction à la sécurité de la navigation et notamment en cas d'excès de vitesse.



Un titre de conduite est obligatoire pour pouvoir piloter un navire de plaisance à moteur d'une puissance > 4,5 kw (6 cv). Il existe 3 permis établis selon la distance d'éloignement et la puissance du moteur.

Le navire ne peut naviguer que s'il est doté d'une carte de navigation (pour les navires équipés d'un moteur d'au moins 3 kW) et d'un acte de francisation (pour les navires supérieurs à 3 tonnes). → S'adresser aux Affaires Maritimes et aux Douanes : 03 28 58 05 09 - www.finances.gouv.fr/douane

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !!!

Pensez à toujours consulter la météo marine avant chaque sortie en mer : heures de marées, avis de tempête, direction des courants... Vérifiez votre matériel de sécurité et notamment l'accessibilité des brassières de sauvetage.

Pour les embarcations à moteur, déterminez votre rayon d'évolution en fonction de votre consommation moteur.

A bord, évitez de manipuler de l'essence et tenez-vous à l'écart des endroits dangereux. En cas de chavirement, restez groupés et accrochés à l'embarcation. N'hésitez pas à prévenir les secours en cas de problème. Prévenir tôt évitera le déploiement d'une opération lourde et coûteuse.



PERMIS MER

Navigation de jour et de nuit, à moins de 5 milles d'un abri, sur tout type de bateau sans limitation de puissance.



CARTE MER

Navigation de jour, à moins de 5 milles d'un abri, à bord d'un navire dont la puissance motrice est comprise entre 4,5 et 37 kw (6 à 50 cv).



PERMIS MER HAUTURIER

Navigation à bord de tout navire de plaisance sur toute distance.

Zones d'usages et de restriction

Le littoral, très convoité, est aménagé pour que les activités et les usagers puissent évoluer de façon harmonieuse.

Ainsi, des zones "de restriction" sont définies et s'accompagnent généralement d'une réglementation vis-à-vis des autres usagers. Ces zones sont de différents types. Elles peuvent être balisées ou spécifiées sur une carte.

Pour toute précision concernant la délimitation de l'ensemble des zones présentées ci-dessous, lisez les instructions nautiques du shom et procurez-vous les cartes marines locales.



ZONES DE RESTRICTION

Ports, zone d'exercices militaires, zone de dépôt et de pétardement★ d'engins. Autour des zones de pétardement, il est défini un périmètre de sécurité de 200 m de rayon.

ZONES DANGEREUSES POUR LA NAVIGATION

Rochers, bancs de sable, haut-fonds, épaves, accès aux grands ports. Chacun de ces dangers est souvent balisé pour permettre aux navigateurs de circuler en sécurité.

ZONES D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

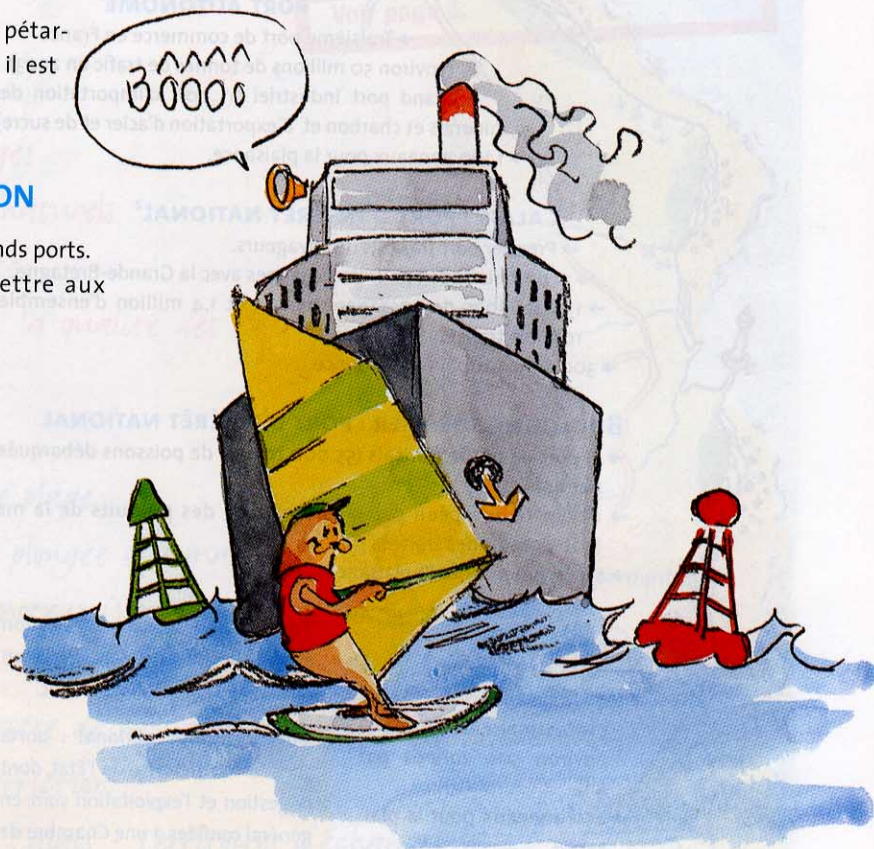
Concessions de moules sur bouchots.

ZONES D'ACTIVITÉS DE CHASSE

La chasse sur le littoral est ouverte aux adhérents d'une association de chasse agréée. N'hésitez pas à contacter :

- Pour le Nord :
l'ACCL Nord au 03 20 87 81 15,
la Fédération des Chasseurs au 03 20 41 45 60,
- Pour le Pas-de-Calais :
la Fédération des Chasseurs au 03 21 24 23 59.

D'autres zones de restriction peuvent exister, avec une réglementation spécifique.



★ Zone de pétardement : zone de terre ou en mer où l'on détruit les explosifs (bombes, mines, munitions)

Le Littoral Nord-Pas de Calais - Territoires d'échanges

LE SAVIEZ-VOUS ?

DUNKERQUE : PORT AUTONOME¹

- Troisième port de commerce en France (environ 50 millions de tonnes de trafic en 2003).
- Grand port industriel (1^{er} port d'importation des minerais et charbon et d'exportation d'acier et de sucre).
- 1 100 anneaux pour la plaisance.

CALAIS : PORT D'INTÉRÊT NATIONAL²

- Premier port français de voyageurs.
- 1^{er} port européen pour les échanges avec la Grande-Bretagne.
- 13,7 millions de passagers par an et 1,4 million d'ensembles routiers transportés en 2003.
- 300 anneaux pour la plaisance.

BOULOGNE-SUR-MER : PORT D'INTÉRÊT NATIONAL

- 1^{er} port de pêche français (55 000 tonnes de poissons débarquées par an).
- 1^{er} centre européen de transformation des produits de la mer (300 000 tonnes traitées par an).
- 470 anneaux pour la plaisance.

GRAVELINES

- Port départemental³.
- 4 bateaux de pêche professionnelle (Criée : environ 500 tonnes par an).
- 450 anneaux pour la plaisance.

ETAPLES

- Port départemental³.
- 3 navires de pêche.
- 200 anneaux pour la plaisance.

¹Port autonome : administration et gestion du port confiées à un établissement public de l'État.

²Ports d'intérêt national : ports sous la compétence de l'État, dont la gestion et l'exploitation sont en général confiées à une Chambre de Commerce et d'Industrie.

³Ports départementaux : ports décentralisés dont la gestion est confiée au Département.

LE TRAIN EXPRESS RÉGIONAL

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Région Nord-Pas de Calais définit le service public de trains régionaux que la SNCF met en œuvre, comme les dessertes, les tarifications TER. La Région rénove également les gares, achète les trains... Sur l'ensemble du littoral, 23 gares sont desservies par le TER Nord-Pas de Calais.

Fait unique en France, le TER à grande vitesse (TER GV) ! La Région divise par deux le temps du trajet entre la métropole lilloise et le littoral...

Pour tous vos week-ends, une tarification très avantageuse vous permet de voyager à cinq en divisant le prix par 5 : avec la carte Grand'TER*, les loisirs sont moins chers, les risques routiers n'existent plus et le train respecte l'environnement.



De plus, pendant 3 week-ends : 10-11, 24-25 juillet et 7-8 août 2004, la carte Grand'TER vous offre la mer pour 1€ aller-retour en TER Nord-Pas de Calais, bus jusqu'aux plages compris. La Région souhaite ainsi valoriser notre littoral auprès de tous les habitants, leur faire découvrir ou redécouvrir le train et ses joies.

Pour en savoir davantage : www.ter.nordpasdecalais.fr

*Carte grand'TER valable 1 an : 7€, en vente dans les gares Nord-Pas de Calais.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

→ Le trafic en quelques mots : plus de 70 000 autocars, 2 millions de voitures et plus de 6 millions de voyageurs via "Eurostar", près de 2 millions de tonnes de marchandises transportées.

Le développement durable

Le développement durable est une nécessité de " ...développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ".

Depuis les années 90, la Région Nord-Pas de Calais s'est inscrite dans une démarche volontaire de développement durable avec la mise en place d'actions sur le long terme en soutenant entre autres :

- La collecte sélective et la valorisation des déchets ménagers grâce à la mobilisation de tous.
- La construction de logements à Haute Qualité Environnementale qui se caractérisent par des économies d'énergie et l'utilisation de matériaux écologiques (Exemple, le lycée de Calais).
- Le développement des énergies renouvelables (Exemple, les éoliennes de Widehem).
- L'accessibilité des handicapés aux lieux publics, aux sites naturels, aux équipements touristiques...
- Le développement du commerce équitable qui garantit le respect des droits sociaux des producteurs.
- L'accompagnement d'une agriculture raisonnée, voire biologique.

Pour en savoir plus : www.nordpasdecalais.fr.



**EXEMPLE DE CONCERTATION
EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

L'OPÉRATION GRAND SITE NATIONAL DES DEUX CAPS

Un grand site est un haut lieu naturel pittoresque reconnu au niveau national et qui reçoit beaucoup de visiteurs. 25 sites identifiés en France dont celui des Deux Caps au même titre que le Mont Saint-Michel. Victime de son succès, le site des Deux Caps subit des dégradations gênantes pour tous et hypothèque son devenir.

Face à cela, l'ensemble des acteurs se mobilise afin de préserver la richesse du site tout en le rendant accessible au public !

Contact : www.parc-opale.fr



APPELS D'URGENCE

Poste de plage - Pompiers t 18

CROSS Gris-Nez tél : 03 21 87 40 40 // VHF canal 16

CROSS GRIS-NEZ

(Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) : tél : 03 21 87 40 40.

- Recherche et sauvetage en mer.
- Surveillance de la navigation et des pêches maritimes.
- Recueil et diffusion de l'information sur les pollutions marines.
- Découverte d'engins explosifs.

BRIGADE NAUTIQUE DE CALAIS

Tél : 03 21 34 86 00.

- Missions maritimes - plongeurs.

AFFAIRES MARITIMES

Tél : 03 28 26 73 00 (Nord).

Tél : 03 21 30 53 23 (Pas-de-Calais).

- Immatriculation des navires.
- Permis mer - sécurité des navires.
- Réglementation en matière de pêche, culture marine...
- Découverte d'épaves.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE LOCAL, S'ADRESSER À LA MAIRIE LA PLUS PROCHE

FACE À UN MAMMIFÈRE MARIN ÉCHOUÉ : QUI PRÉVENIR ?

- Les sapeurs-pompiers (18).
- Centre de recherche sur les mammifères marins : 05 46 44 99 10.

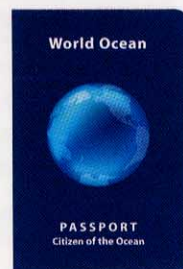
FACE À UN OISEAU MAZOUTÉ : QUI PRÉVENIR ?

- La SPA de Dunkèrque : 03 28 61 12 00.
- La LPA de Calais : 03 21 34 76 02.

INFORMATIONS TOURISTIQUES

- Comité Départemental de Tourisme :
 - Pas-de-Calais : Tél. : 03 21 10 34 60
 - Nord : Tél. : 03 20 57 59 59
- Comité Régional de Tourisme :
Tél. : 03 20 14 57 57

Pour aller plus loin dans la démarche citoyenne, devenez ambassadeur de l'océan, www.nausicaa.fr



Coordination :

RÉGION
NORD
PAS DE CALAIS



Direction des Territoires
"Environnement Littoral
et Marin"
Tél. 03 21 87 69 00

Avec le concours de :



Affaires Maritimes



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA FAMILLE,
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES



DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
NORD-PAS-DE-CALAIS

Réseau européen



This project has received
European Regional
Development Funding
through the INTERREG IIE
Community Initiative



SAIL est un Programme communautaire
financé par l'Union Européenne.